

une descente possible et pour coopérer avec une division.

On me dit qu'en Australie vous voulez commencer à organiser un service naval qui vous appartienne en propre. Peut-être pourrais-je suggérer que, si l'on pouvait se procurer localement de plus petits vaisseaux qui sont nécessairement le complément d'une grande flotte de navires de guerre, ce serait d'une très grande utilité pour le travail général de la marine. On ne peut faire traverser l'océan à de petits bateaux tels que les torpilleurs et les sous-marins; et pour les navires de guerre, ce serait un immense avantage de trouver sous leur main, en arrivant dans l'Afrique-Sud, en Australie, en Nouvelle-Zélande ou au Canada, des marins bien exercés sur des navires de cette sorte. Ce serait un immense avantage de trouver sous leur main des hommes bien exercés, prêts à prendre part aux travaux de la flotte. Il y a, je crois, un autre avantage à ces petites flottilles, c'est que ce sont d'admirables moyens de pourvoir à la défense des côtes, et que cela nous permettrait de parer efficacement au danger d'une descente que pourrait vouloir tenter une division de croiseurs.

Le très honorable premier ministre et le ministre des Finances nous ont dit récemment que les navires qu'ils veulent offrir à l'amirauté britannique seront employés à la défense des colonies, qu'ils feront partie d'une division coloniale stationnée à Gibraltar. Si le Canada était soudainement attaqué soit sur la côte de l'Atlantique, soit sur celle du Pacifique, je ne vois pas comment ces navires pourraient défendre nos côtes. Le premier lord de l'amirauté, le très honorable M. Churchill a dit qu'il leur faudrait vingt-trois jours pour se rendre à Vancouver, vingt-huit pour atteindre l'Australie, et trente-deux la Nouvelle-Zélande. De sorte qu'ils ne pourraient point défendre nos côtes en cas d'une attaque soudaine. Par conséquent, pendant quelques années, nos côtes resteraient sans défense locale. En 1909, l'ancien Gouvernement se proposait d'organiser la défense locale de nos côtes. Le Canada devait avoir une division sur le Pacifique et une autre sur l'Atlantique. Le programme du parti libéral cette année, c'est d'augmenter les forces navales sur les deux océans, de les rendre plus efficaces en y ajoutant un dreadnought, fournissant une unité tactique à la flotte sur chaque océan. Le Gouvernement n'a point exposé son programme de politique permanente. Il admet que cette contribution de trois navires de guerre—que ce soit un don ou un prêt, peu importe—est un premier à-compte; ce n'est qu'une mesure temporaire ayant pour but de pourvoir à un besoin urgent qui n'existe point, car, depuis quelques mois, je n'ai pas entendu un seul député partisan du Gouvernement, prétendre qu'il y ait encore urgence. Elle peut avoir existé—dans l'esprit de quelques-uns d'entre eux, en 1909, car il se produisit alors une certaine panique, mais depuis ce temps-là, je ne pense

M. PROULX.

pas qu'ils croient à l'existence de cette urgence. On n'est même pas d'accord, dans les rangs du Gouvernement en ce qui concerne cette soi-disant urgence. On lui applique différents noms. L'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Foster) l'appelle un besoin. L'honorable député de Hasting-est (M. Northrup) ne savait comment l'appeler. Il dit que cela se trouvait dans l'air. Eh bien, ce qui est dans l'air n'est pas très dangereux. On dit que ce n'est qu'un besoin temporaire, et qu'après cela le Canada adoptera un programme permanent. Pourquoi ne pas commencer immédiatement? Pourquoi ne pas employer les \$35,000,000 à construire deux unités que l'on placerait sur chaque océan pour servir à la défense locale, et en temps de besoin, pour aider à la défense de l'empire. Le malheur est que la ligne de conduite adoptée par mon très honorable ami, le premier ministre n'a rien de permanent. Elle n'a pas de raison d'être.

Il voulait obtenir du gouvernement anglais que le Canada fût représenté, et il semble croire que nous ne devons point adopter un programme permanent avant d'avoir obtenu cette concession de représentation. Comme l'a dit hier soir mon honorable ami, le député de Welland (M. Gorman), il ne s'agit pas d'un montant d'argent, il s'agit d'une question de principe, un principe d'après lequel le Canada abandonne sa prérogative de gouvernement responsable et son droit de régler les dépenses publiques. Le très honorable premier ministre a proposé un amendement au projet de loi, à l'effet d'obtenir le dépôt d'un état des dépenses à la prochaine session. Mais il n'est plus temps de vérifier les dépenses quand l'argent a été dépensé. C'est comme fermer la porte de la cage après que l'oiseau s'est envolé. On ne va pas nous demander tous les ans de voter une certaine somme pour faire face aux dépenses prévues par l'amirauté ou par les experts de notre propre marine. On nous demande aujourd'hui de voter \$35,000,000 qui seront dépensés en un, deux ou trois ans, et on ne nous en rendra compte qu'après que l'argent aura été dépensé. L'honorable député de Frontenac (M. Edwards) disait, cet après-midi, que d'après notre Constitution le Gouvernement était responsable de ses mesures législatives. L'opposition a fait son devoir en discutant ce projet de loi aussi complètement que possible, bien que nous ne puissions pas le discuter aussi longtemps que nous le désirerions, car, à deux heures, demain matin, nous serons dans l'impossibilité d'en continuer plus longtemps la discussion. Nous avons rempli notre devoir, nous avons discuté ce projet de loi pendant un certain temps, mais, en dernier ressort, c'est le peuple qui le jugera et qui jugera aussi l'action du Gouvernement et l'attitude de l'opposition. Si mon très honorable ami voulait promettre que l'argent ne